

DEC181995DR10

**Décision portant nomination de Monsieur Alexandre Secci aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité USR3227 intitulée Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme – Alsace (MISHA)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC171287DGDS portant renouvellement de l'unité USR3227 intitulée Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme – Alsace et nommant Monsieur Didier Breton en qualité de directeur ;

Considérant que Monsieur Alexandre Secci a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 21 au 23 mai 2012 et du 19 au 21 juin 2012.

**DECIDE :**

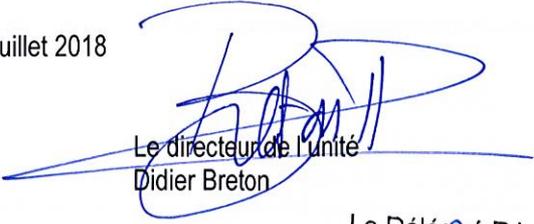
**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Alexandre Secci, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité USR3227 intitulée Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme – Alsace à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Monsieur Alexandre Secci exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Alexandre Secci est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 2 juillet 2018

  
Le directeur de l'unité  
Didier Breton

Le Délégué Régional

  
Patrice SOULLIE

Visa du délégué régional du CNRS

  
Le Président de  
Université de Strasbourg  
Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Michel DENEKEN